



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
COMMUNE DE
BAERENTHAL
DÉPARTEMENT
DE LA MOSELLE

1 rue du Printemps d'Alsace
57230 BAERENTHAL
03 87 06 62 30
mairie@baerenthal.eu

Arrêté N° 40 / 2024
portant réglementation de la circulation
Chemin rural du Kirchthal

Le Maire de la Commune de BAERENTHAL,

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu la demande formulée par l'entreprise WETP de WOUSTVILLER (57) pour le compte de ENEDIS,

Considérant qu'en raison de travaux d'extension du réseau électrique en traversée du chemin rural du Kirchthal, il y a lieu de restreindre la circulation des véhicules pour permettre le déroulement du chantier et garantir la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – La circulation sur le chemin rural du Kirchthal, à hauteur de l'immeuble n° 8, sera interdite pour permettre l'exécution des travaux d'extension du réseau électrique, à compter du 8 janvier 2025 et pour la durée du chantier (environ 1 mois, soit jusqu'au 08/02/2025).

ARTICLE 2 – Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise du chantier.

ARTICLE 4 – La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise WETP de WOUSTVILLER (57).

ARTICLE 5 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 – Monsieur le Maire de la Commune de BAERENTHAL et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BITCHE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée et adressée à l'entreprise WETP 4, rue des Ecrivains 57915 WOUSTVILLER.

Fait à BAERENTHAL, le 17 décembre 2024.

Le Maire,

Serge WEIL

